

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) de la commune de PORTIRAGNES

Il sera procédé du **lundi 15 avril 2024 à 08h30 au mardi 7 mai 2024 à 17h30 inclus**, soit durant 23 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords de la commune de Portiragnes.

Monsieur Jean-Pierre RABAT, ingénieur retraité, a été désigné par **M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier**, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique.

La personne auprès de laquelle les informations relatives au projet peuvent être demandées est **Madame Nathalie ANTOINE – Service urbanisme – tél. : 04 67 90 84 31 – courriel : urbanisme@ville-portiragnes.fr**

Le dossier d'enquête détaillant le projet de création sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête soit du **lundi 15 avril 2024 à 08h30 au mardi 7 mai 2024 à 17h30** :

– en **mairie de Portiragnes**, siège de l'enquête, Boulevard Frédéric Mistral 34 420 Portiragnes, et sur le site au lien suivant : www.ville-portiragnes.fr/

– **au moyen du point numérique** pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04.67.61.61.61 ;

– **sur le site internet des services de l'État** dans l'Hérault au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/SITE-PATRIMONIAL-REMARQUABLE-SPR>

Les **observations et propositions du public** pourront être déposées ou transmises durant toute la durée de l'enquête du **lundi 15 avril 2024 à 08h30 au mardi 7 mai 2024 à 17h30** :

– **sur le registre d'enquête** déposé à la mairie de Portiragnes, siège de l'enquête, Boulevard Frédéric Mistral – 34 420 Portiragnes sur rendez-vous au 04.67.29.05.00.

– par écrit à **Jean-Pierre RABAT**, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, à la mairie de Portiragnes, siège de l'enquête : « **Enquête publique création d'un périmètre délimité des abords (PDA)** » — **Boulevard Frédéric Mistral – 34 420 PORTIRAGNES**.

– **les déposer** par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/pda-portiragnes/>

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Portiragnes, Boulevard Frédéric Mistral – (34 420) Portiragnes, **lors de ses permanences aux dates et horaires ci-après** :

— **le lundi 15 avril 2024 de 14 h 30 à 17 h 30**

— **le mardi 7 mai 2024 de 14 h 30 à 17 h 30**

Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL) – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Les rapports et conclusions motivés seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Portiragnes, siège de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de Région Occitanie pourra prendre un arrêté portant création du PDA de Portiragnes.